



Urgent - parship m'attaque pour diffamation

Par Visiteur

Bonjour,
Je suis webmaster d'un comparatif des sites de rencontre

Je suis actuellement seul derrière ce site, je suis déclaré sous le statut auto-entrepreneur. Le site Parship m'a fait part de son intention de porter plainte si je ne supprime pas l'article. Voici leur message :

"Au terme de cette publication, vous prétendez que Parship aurait rédigé sur le site best-rencontre.fr un commentaire en se faisant passer pour un utilisateur, tout en laissant sous-entendre qu'il s'agirait de pratiques courantes.

Mais, bien au-delà de cette affirmation, vous allez jusqu'à déclarer que Parship aurait une mauvaise réputation, pratiquerait des tarifs deux fois plus élevés que ses concurrents et qu'enfin la croissance de son site serait nulle.

Cet article est tout simplement mensonger et dénigre de manière outrancière Parship ce qui est inacceptable et juridiquement répréhensible.

Dès lors, si dans un délai de 24h, cet article n'est pas supprimé du site best-rencontre.fr, Parship n'hésitera pas à saisir en urgence les juridictions compétentes d'une telle demande.

Notre Avocat est d'ores et déjà saisi de ce litige.

Je tiens à votre disposition tous les éléments venant parer, point par point, à vos allégations.

J'ai donc jusqu'à lundi 15 mars 7H pour supprimer l'article. Étant dimanche je n'ai pas pu contacter d'avocat. Je leur ai demandé un délais supplémentaire de 24H afin d'avoir l'avis d'un avocat je n'ai pas eu de réponse. Je pense donc laisser l'article en ligne et prouver que mes affirmations ne sont pas diffamatoires. Que pensez vous de cette affaire ? Pensez vous que j'ai une chance face à une si grosse entreprise ? Pour moi il n'y vraiment pas diffamation dans mes propos, mon intention n'est pas de nuire mais bien d'informer les utilisateurs en me basant sur des faits ... J'aimerais également savoir vers quel avocat compétent en la matière je pourrais me tourner si parship vas jusqu'au bout.

Merci de m'éclairer.

Cordialement,

Par Visiteur

Cher monsieur,

J'ai donc jusqu'à lundi 15 mars 7H pour supprimer l'article. Étant dimanche je n'ai pas pu contacter d'avocat. Je leur ai demandé un délais supplémentaire de 24H afin d'avoir l'avis d'un avocat je n'ai pas eu de réponse. Je pense donc laisser l'article en ligne et prouver que mes affirmations ne sont pas diffamatoires. Que pensez vous de cette affaire ? Pensez vous que j'ai une chance face à une si grosse entreprise ? Pour moi il n'y vraiment pas diffamation dans mes propos, mon intention n'est pas de nuire mais bien d'informer les utilisateurs en me basant sur des faits ... J'aimerais également savoir vers quel avocat compétent en la matière je pourrais me tourner si parship vas jusqu'au bout.

Après avoir lu avec attention votre article, de mon humble avis, celui-ci n'a rien de pénalement répréhensible.

En effet, la diffamation qui est un délit consistant à imputer un fait procès susceptible de porter atteinte à l'honneur ou à la considération d'une personne ou d'une entreprise, bénéficie d'une exonération que l'on appelle "l'exception de vérité".

Cela signifie qu'il n'y a pas diffamation si vous êtes à même de démontrer que ce que vous alléguiez est vrai: Or, la copie d'écran de l'adresse IP, si cette copie d'écran est susceptible d'être produite en juste (et si vous l'avez donc

conservé sur votre ordinateur, ou qu'elle est encore susceptible d'être authentifié par un huissier) suffit à démontrer que ce que vous alléguiez est vrai.

Au reste, votre article est objectif et repose sur des considérations objectives: Si votre article est vrai en ce qui concerne par exemple, les tarifs moyens pratiqués par Parship et ses concurrents, là encore, vous n'avez pas de raison d'être inquieté.

En outre, je dois vous avouer que je suis surpris que Parship vous écrive alors même qu'ils disent avoir confié l'affaire à un avocat. Pour avoir été déjà confronté plusieurs fois à des dossiers similaires au votre, je dois vous dire que dans la totalité des cas rencontrés, les avocats attaquent directement après une éventuelle (mais obligatoire) mise en demeure par un huissier.

Leur menace me semble donc reposer en partie sur du Bluff.

En conséquence, conserver l'article ne me semble pas présenter un risque trop dur à supporter et le cas échéant, un avocat pénaliste vous sera d'une aide précieuse face à Parship..

Très cordialement.

Par Visiteur

Bonjour,
Merci beaucoup pour votre réponse je l'ai lu hier soir ça m'a rassuré. C'est rare de trouver un service aussi réactif! Au niveau du problème je n'ai pour l'instant pas de suite. Je vais aller voir un huissier pour authentifier l'IP des fois que parship s'arrange pour changer l'IP ... Bonne continuation à vous et encore merci.
Cdt,

Par Visiteur

Cher monsieur,

Je vais aller voir un huissier pour authentifier l'IP des fois que parship s'arrange pour changer l'IP

Bonne idée!

Je laisse la discussion ouverte quelques jours au cas où vous auriez des nouvelles de Parship..

Très cordialement.